

M.R.B.C. – A.A.T.L.
Monsieur Thiery WAUTERS,
Directeur
Direction des Monuments et des Sites
C.C.N. – Rue du Progrès, 80, bte 1
1035 – BRUXELLES

V/réf. : BC/2264-000/33/2014-266 PU
N/réf. : AVL/AH/SBK-3.1/s.558
Annexe : 1 dossier xxx

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : SCHAERBEEK. Parc Josaphat. Demande d'avis préalable sur l'installation d'une œuvre d'art dédiée à Pogge.
Dossier traité par M. B. Campanella

En réponse à votre courrier du 17 juillet 2014 sous référence, réceptionné le 22 juillet, nous vous communiquons **les remarques et les recommandations** formulées par la CRMS en sa séance du 10 septembre 2014 concernant l'objet susmentionné.

L'arrêté royal du 31/12/1974 classe comme site le parc Josaphat à Schaerbeek.

Cette demande émane de Mr Etienne Noël, Echevin du Folklore de la Commune de Schaerbeek, et porte sur l'installation dans le parc Josaphat d'une stèle commémorative à « Pogge, héros du folklore schaarbeekois ». Elle a fait l'objet d'une visite des lieux organisée à l'initiative de la Commune en décembre 2013, en présence de la DMS et de la DU (H. Vanderlinden et C. Defosse).

Le dossier qui est introduit pour avis préalable comprend les informations suivantes :

- une note explicative datée du 11/07/2014,
- le plan du parc Josaphat avec l'indication des trois propositions d'implantation de l'œuvre d'art, à savoir : à proximité de la statue de Borée, à proximité de l'avenue des Azalées et, enfin, en près des maisons des jardinier situées en contrebas de cette avenue,
- un jeu de photos et des simulations des implantations proposées.

Selon la note explicative, l'œuvre d'art se présente sous forme d'une stèle en « pierre grise » d'environ 2m de haut sur 1,5 m de large avec la représentation en bas-relief de Pogge assortie d'une inscription reprenant le texte explicatif et le blason de la Commune.

A priori, la CRMS peut souscrire à l'installation de nouvelles œuvres d'art dans le parc Josaphat en complément des statues qui ornent le site depuis son origine. Elle n'est pas non plus opposée à l'initiative de dédier une statue à la figure du célèbre schaarbeekois P. De Cruyer, mieux connu sous le nom de Pogge. A l'examen des documents, la Commission a pourtant estimé que ce projet n'était pas mûr, ni sur le plan artistique, ni en ce qui concerne l'intégration paysagère de l'œuvre dans le site classé.

Elle propose donc de rencontrer la Commune pour discuter avec elle de vive voix de la présente proposition. En attendant, elle formule les observations suivantes sur le dossier.

Dans l'état actuel du dossier, l'implantation de l'œuvre d'art n'est pas précisément documentée. Néanmoins, on comprend à travers les photomontages qu'aucun des emplacements proposés ne convient pour accueillir une stèle. Ce type d'œuvre d'art demande, en effet, d'être adossé à un élément massif dont l'échelle et la nature assurent la mise en valeur de l'œuvre, ce qui n'est pas le cas des options actuelles.

Réalisé en 1904, le principal intérêt du parc réside dans son aspect paysager. Les différentes vues qui se dégagent sont ponctuées d'œuvres d'art, le plus souvent sous forme de statues en ronde-bosse. Quant aux quelques stèles commémoratives qui se trouvent dans le parc, elles ont fait l'objet d'un traitement végétal particulier et se détachent sur un écran végétal ou un élément massif (talus) qui assurent leur bonne intégration au site classé.

Si l'on tenait vraiment à honorer Pogge par une stèle, il conviendrait donc de trouver un endroit plus judicieux pour mettre l'œuvre d'art en valeur, dans le respect de l'intérêt paysager du parc.

Par ailleurs, la CRMS attire également l'attention de la Commune sur le fait qu'une statue à Pogge a été réalisée par le sculpteur schaarbeekois Louis Van Cutsem (recherches à effectuer sur la nature et le lieu de conservation de cette œuvre). Au début des années 1950, un exemplaire en pierre de la sculpture a été offert par Schaarbeek à la Commune d'Houffalize (elle y est installée dans la rue de Schaarbeek).



Etant donné que l'artiste de la stèle, M. Collignon, s'en est clairement inspiré pour créer l'œuvre qui est actuellement proposée, et sans juger la valeur artistique de son projet, la Commission suggère d'examiner s'il ne serait pas plus judicieux d'intégrer au parc un exemplaire de l'œuvre originale conçue par Van Cutsem ?

Statue de Pogge réalisée par Louis Van Cutsem, photographiée dans les années 1950 dans l'atelier de l'artiste à Schaarbeek (Source : Faro, Vlaams steunpunt voor cultureel erfgoed)

En conclusion, la CRMS demande de poursuivre l'étude du projet et elle se tient à la disposition de la Commune pour organiser une entrevue avec ses représentants, ceux de la DMS et de la DU pour éclairer son point de vue et contribuer à la réussite du projet.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

Copie : DMS : M. Br. Campanella -
DU : Mme C. Defosse
Commune de Schaarbeek : Collège des Bourgmestre et Echevins